

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
(Session ordinaire du 14 décembre 2018)

L'an deux mil dix-huit, le 14 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARPENTIER, le Maire.

(Date d'affichage et de convocation : 10/12/2018).

Présents : 09

M. CHARPENTIER Philippe, M. DE WULF Henri, Mme COULOT Corinne, M. HOMBOURGER Bernard, Mme LECONTE Valérie, M. PAPAZIAN Gil, M. SIMEON Éric, Mme VANDEWINCKELE Fabienne, Mme Maryse RIGNAULT, M. ROCHE Benoît.

Pouvoirs : 02

Mme ANDRINO Alexandra donne pouvoir à M. CHARPENTIER Philippe.
M. SIMEON Eric donne pouvoir à M. HOMBOURGER Bernard.

Secrétaire de séance :

Mme VANDEWINCKELE Fabienne.

Assistée par : Mme RAPP Sandrine.

– ORDRE DU JOUR –

ORDRE DU JOUR :

- Délibération : Nomination du secrétaire de séance du 14/12/2018.
 - Délibération : Approbation du compte rendu du 16/11/2018.
 - Délibération : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 14/12/2018.
 - Délibération : FINANCES : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2019.
- Compte-rendu des commissions.
Questions et informations diverses.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHARPENTIER Philippe, Maire.

Délibération n°74/2018 : Nomination du secrétaire de séance du 14 décembre 2018.

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **NOMMENT** Mme VANDEWINCKELE Fabienne en tant que secrétaire de séance.

Délibération n°75/2018 : Approbation du compte rendu du 16 novembre 2018.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2018 ayant été adressé à l'ensemble des élus par voie électronique en date du 22 novembre 2018. Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler. Aucune observation n'est déclarée.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APROUVENT** le compte-rendu du conseil municipal du 16 novembre 2018.

Délibération n°76/2018 : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 14 décembre 2018.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance tel que précisé dans la convocation envoyée et affichée en date du 10/12/2018.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVENT** l'ordre du jour de la séance.

Délibération n°77/2018 : FINANCES : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2019.

Monsieur Philippe CHARPENTIER, Maire, expose à l'assemblée que conformément à la loi, au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire et comptable M14, et avant le vote du budget primitif, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2019 afin de permettre à la section d'investissement de fonctionner avant le vote du budget primitif 2019.

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2019 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, dans la limite de 25% des crédits ouverts au

budget de l'exercice précédent selon la répartition du tableau ci-dessous, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ci-dessous, l'annexe de répartition.

Chapitre	Article	Crédit 2018	Crédit ouverts 2019
20 - Immobilisations incorporelles			
20	202 – Frais doc. Urbanisme, numérisation	4 000,00 €	1 000,00 €
20	203 – Frais études, rech, dev, insert°	9 000,00 €	2 250,00 €
20	2051 – Concessions et droits similaires	4 000,00 €	1 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles			
21	2111 – Terrains nus	13 000,00 €	3 250,00 €
21	212 – Agencement et aménagement terrain	4 000,00 €	1000,00 €
21	2131 – Bâtiments publics	103 823,87 €	25 955,96 €
21	2135 – Installations générales, agencements, aménagement des constructions.	2 500,00 €	625,00 €
21	2151 – Réseaux de voirie	21 200,00 €	5 300,00 €
21	2152 – Installations de voirie	31 589,00 €	7 897,25 €
21	21532 – Réseaux d'assainissements	256 000,00 €	64 000,00 €
21	21538 – Autres réseaux	5 000,00 €	1 250,00 €
21	2156 – Matériel et outillage d'incendie et de défense incendie	2 000,00 €	500,00 €
21	2157 – Matériel de voirie	30 300,00 €	7 575,00 €
21	2158 – Autres matériels et outillages	22 200,00 €	5 550,00 €
21	2183 – Matériel de bureau et info.	3 000,00 €	750,00 €
21	2188 –Autres immobilisations corporelles	1 500,00 €	375,00 €
45 – Opérations pour le compte de tiers			
45	45811 – Opérations pour le compte de tiers	170 000,00 €	42 500,00€

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
ACCEPTENT de donner leur autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2019 selon la répartition du tableau ci-dessus.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Sivom du BRASSON :

Garderie :

L'accueil des enfants se passe dans de bonnes conditions, dans un nouveau local adapté.

Restauration scolaire :

M. Hombourger, Président du Sivom du Brasson informe le Conseil sur les inquiétudes exprimées par les parents des enfants déjeunant au restaurant scolaire (jusqu'à 66 enfants) et s'inquiétant du temps de restauration trop court en particulier pour les enfants des classes maternelles.

Ce moment qui doit être pour eux un temps de détente n'est en fait qu'une occasion de stress supplémentaire.

Compte tenu qu'il n'est possible ni :

- D'augmenter le temps de la pause méridienne (une dérogation a déjà été accordée)
- De modifier les horaires du bus scolaire gérés par le département il indique que le seul axe de solution consiste à alléger la durée des transports de la pause méridienne en le réservant aux seuls transports des élèves demi-pensionnaires.

Le Sivom communiquera d'ici la fin de l'année sur les dispositions arrêtées

Commission des travaux :

Travaux Jules Pelletier :

Les travaux de rénovation et de reprise du réseau d'eaux pluviales ont commencé semaine 48. Les travaux de branchement des réseaux et de voirie devraient reprendre au mois de février ou mars, après la trêve hivernale, si les conditions météorologiques le permettent.

Mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des arrêts de bus :

La commune a signé la convention de la mise aux normes PMR des arrêts de bus (Mairie et Fourches) financée par la CAMVS et Ile de France Mobilités.

CAMVS :

Le dernier Conseil Communautaire a eu lieu le 10 décembre 2018.

Il a été adopté les montants suivants : 220 676.67 € pour l'attribution de compensation provisoire et de 34 834 € pour la dotation solidarité, pour l'année 2019 versées par la CAMVS à la commune.

Le vote des taux 2019 pour les contributions directes par le Conseil Communautaire sont les suivants :

- Cotisation financière des entreprises : 25.12 %
- Taxe d'habitation : 8.35%
- Taxe sur le foncier bâti : 0.54%
- Taxe sur le foncier non bâti : 3.09%

QUESTIONS DIVERSES

La faculté de Médecine de Melun :

Elle accueillera ses premiers étudiants en 2019. L'université de 1500 m², dotée notamment d'un amphithéâtre de 120 places, ouvrira ses portes en mai prochain, avenue Thiers.

SDESM : Nomination aux Awards de l'engagement pour la transition énergétique.

Le SDESM explorant les meilleures stratégies pour favoriser et promouvoir la transition énergétique organise ses vœux dans cet esprit. Il sera remis à cette occasion, les Awards d'or, d'Argent et de Bronze de la transition énergétique et la commune de Limoges-Fourches a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait partie des nominés.

Association Française des Sclérosés En Plaques :

Une demande de subvention de fonctionnement a été sollicitée pour l'exercice 2019. L'ensemble des élus a décidé d'octroyer une subvention à hauteur de 100 €.

Projet de méthaniseur :

A la suite du Conseil Municipal du 16 novembre 2018, cinq membres du Conseil Municipal ont visité l'installation du méthaniseur de Brie-Comte-Robert.

Le Directeur, M. Lepeu a expliqué le fonctionnement de son méthaniseur. Il a répondu aux inquiétudes et interrogations.

A ce jour, les conseillers municipaux demandent que le projet soit amélioré du point de vue visuel en construisant un merlon paysager.

Des inquiétudes persistent quant au trafic des poids lourds et des tracteurs pour approvisionner le méthaniseur.

[La séance est levée à 20h00 - Prochain conseil municipal le 15 février 2019 à 19h30.](#)

Délibérations votées :

Délibération n°74/2018 : Nomination du secrétaire de séance du 14 décembre 2018.

Délibération n°75/2018 : Approbation du compte rendu du 16 novembre 2018.

Délibération n°76/2018 : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 14 décembre 2018.

Délibération n°77/2018 : FINANCES : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2019.

NOM	SIGNATURES
ANDRINO Alexandra	
CHARPENTIER Philippe	
COULOT Corinne	
DE WULF Henri	
HOMBOURGER Bernard	

LECONTE Valérie	
PAPAZIAN Gil	
RIGNAULT Maryse	
ROCHE Benoît	
SIMEON Éric	
VANDEWINCKELE Fabienne	